



Hem, le 26 décembre 2024

Messieurs les Maires
(destinataires in fine)

En copie à :
Monsieur le Préfet du Nord
Préfet de la région Hauts de France

Nos réf. : DGS/VS

Objet : SIVU Val de Marque / Notification des délibérations d'élargissement du périmètre et de modification des statuts

Affaire suivie par Véronique SIX

Monsieur le Maire,

Le comité du SIVU Val de Marque a, par délibérations successives DEL/2024/SIVU/6 et DEL/2024/DEL/16, en date des 7 et 24 décembre 2024, accepté les demandes d'adhésion des villes de Bouvines et Chéreng puis d'Anstaing et Tressin, actant par là-même l'élargissement de son périmètre et la modification de ses statuts.

En application des dispositions de l'article L.5211.20 du code général des collectivités territoriales, je notifie à l'ensemble des communes membres et communes candidates, lesdites délibérations portant modification des statuts du SIVU Val de Marque.

Je vous invite en conséquence à consulter votre organe délibérant qui dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification des deux délibérations ci-jointes, pour émettre un avis sur l'élargissement du périmètre et la modification des statuts du SIVU. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Dès lors que votre organe délibérant se sera prononcé, je vous remercie de bien vouloir adresser un exemplaire de la délibération d'acceptation concordante, assortie des statuts modifiés, revêtus du sceau du contrôle de légalité, à l'attention de Madame Véronique SIX, Directrice Générale des Services de Hem (veronique.six@ville-hem.fr), qui se chargera de transmettre l'ensemble des délibérations concordantes à Monsieur le Préfet.

Après accord des communes membres et candidates, un arrêté préfectoral sera pris et notifié au syndicat et à l'ensemble des communes.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Francis VERCAMER

Président du SIVU Val de Marque

Bien cordialement

PJ : délibérations DEL/2024/SIVU/6 et DEL/2024/DEL/16 élargissant le périmètre et modifiant les statuts du SIVU

Destinataires in fine

Messieurs les maires de	Anstaing
	Bouvines
	Chéreng
	Forest-sur-Marque
	Hem
	Lys-Lez-Lannoy
	Leers
	Toufflers
	Tressin
	Willems